

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

**OBJET : RD368 - Boulevard urbain multimodal (BUM) - Gignac-la-Nerthe -
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (études) et de
financement par subvention.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accepter le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille Provence pour les études de requalification de la RD368 du PR1+590 au PR3+600 en boulevard urbain multimodal sur la commune de Gignac la Nerthe,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au rapport,
- d'autoriser le versement par le Département à la Métropole Aix-Marseille Provence d'un fonds de concours de 250 000 € pour la réalisation de ces études.

La dépense à hauteur de 250 000 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**